

Rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, n°2013-0912-SAN-008

15/11/2013

Pour garantir l'accès à une information objective relative à l'interruption volontaire de grossesse, ce rapport élabore quatre recommandations : créer un site internet institutionnel dédié à l'avortement à destination des femmes et des professionnels ; mettre en place un numéro national « guichet unique » à quatre chiffres, anonyme et gratuit ; mettre en place une « équipe IVG » de veille et d'animation ; et enfin, organiser la première campagne nationale d'information concernant la question du droit à l'avortement.

Consulter ici le rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, n°2013-0912-SAN-008